

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 8 août 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 8 du mois d'août à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 2 août 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Anne DUNAN
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Anne Laure Jean Baptiste
Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne DUNAN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 juillet 2023**.
Le compte rendu du conseil municipal du **25 juillet 2023** est approuvé à l'unanimité.

DEMANDES DE L'ASSOCIATION PETANQUE AURE LOURON (74-2023)

Monsieur le Maire présente les demandes de l'association Pétanque Aure Louron.

- Demande de subvention pour l'école de pétanque :

Sous réserve de la création de cette école de pétanque et de l'adhésion de l'école primaire d'Arreau à ce projet, le conseil municipal souhaite apporter une aide financière de 400€ pour la première année. Celle-ci sera réétudiée après une année de fonctionnement.

- Travaux d'extension au Nord du terrain de pétanque au Pré Commun :

Le conseil municipal décide de faire chiffrer ces travaux afin de prendre une décision sur ce dossier.

- Convention globale entre la Mairie et l'association Pétanque Aure Louron :

La convention sera approuvée dès lors que les deux points ci-dessus seront intégrés à celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la participation financière de 400€ la première année pour l'association Pétanque Aure Louron dans le cadre de la création d'une école de pétanque,
- De faire faire un chiffrage pour les travaux d'extension au Nord du terrain de pétanque au Pré Commun,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau